

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2024

**Présents** : Jean-Louis POLETTI - Bruno DEGENETAIS - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN  
Claire D'AGOSTINO – Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Catherine ROSIGUE - Jocelyne MOULIN

**Absents excusés** : Sylvie GUISSSET procuration Bruno DEGENETAIS - Mireille GRONDONA  
Bruno GIRARD - Violaine GIBERT - Pascal CHOFFEZ

**Secrétaire de séance** : Nathalie LEBRUN

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h38 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour :**

- Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI Vérin-St Michel :
  - Tarifs et règlement de la garderie
  - Renouvellement de la convention de gestion et de fonctionnement du RPI
- Ecole :
  - Acquisition d'un tableau numérique pour la troisième classe
  - Acquisition d'un tableau numérique : demande de subvention auprès du Département
- Appartement n°2 : Installation d'un chauffage par pompe à chaleur validation de devis
- Bâtiments communaux : Bibliothèque et Salle des Fêtes
  - Installation d'un chauffage par pompe à chaleur validation de devis
  - Installation d'un chauffage par PAC : Fonds Vert demande de subvention
  - Installation d'un chauffage par PAC : demande de subvention auprès du Département
- Eclairage public :
  - Remplacement des éclairages par des LED validation de devis
  - Remplacement des éclairages par des LED : Fonds Vert demande de subvention
  - Remplacement des éclairages par des LED : Parc du Pilat-Région demande de subvention
- Parking de la Salle des Fêtes et terrain de boules :
  - Validation de devis de réfection
  - Demande de subvention auprès du Département

### **Divers :**

- Chemin de Chauramond proposition d'échange de terrain
- Elections Européennes
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

### **- Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI Vérin-St Michel :**

#### **• Tarif et règlement de la garderie**

Suite à la mise en place fin février 2024 du logiciel de réservation cantine-garderie Parascol, il a été constaté des difficultés pour les parents et le personnel communal à gérer les différentes tranches de garderie du matin ou du soir.

Il est proposé au Conseil municipal de supprimer ces tranches horaires et de mettre en place un forfait garderie du matin au tarif unique de 2€ et un forfait garderie du soir au tarif unique de 2€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents la mise en place du tarif unique à 2€ pour la garderie le matin et 2€ pour la garderie le soir ainsi que la modification du règlement intérieur.

- **Renouvellement de la convention de gestion et de fonctionnement du RPI**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention de gestion et de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal signée en 2021 arrive à son terme des trois ans et qu'il convient de la renouveler expressément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, le renouvellement de la convention pour la gestion et le fonctionnement du RPI entre les communes de Vérin et Saint-Michel-sur-Rhône, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la gestion et le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

**- Ecole :**

- **Acquisition d'un tableau numérique pour la troisième classe - Demande de subvention auprès du Département**

Afin que la troisième classe puisse bénéficier du même équipement, la mise en place d'un écran interactif numérique est à prévoir. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise **ID2SON**.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 5 585,00 € HT soit 6 702,00 € TTC.

Monsieur le Maire explique que cette installation peut être subventionnée par le Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire et sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

**- Appartement n°2 : Installation d'un chauffage par pompe à chaleur validation de devis**

Des travaux de rénovation énergétique de l'appartement n°2 viennent d'être lancés, dans ce cadre l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur en remplacement des radiateurs électriques est prévue. Cette solution permettra des réductions conséquentes de consommation d'énergie. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise **SAS DIGONNET**.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 310,00 € HT soit 3 972,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

**- Bâtiments communaux : Bibliothèque et Salle des Fêtes :**

- **Installation d'un chauffage par pompe à chaleur validation de devis - Demande de subvention auprès du Département**

Afin de gagner en efficacité énergétique, dans les deux bâtiments, la commune prévoit d'installer des chauffages par pompes à chaleur en substitution du chauffage au fuel de la salle des fêtes et du chauffage électrique au sol et au plafond de la bibliothèque. Des devis ont été sollicités en ce sens auprès de l'entreprise SAS DIGONNET pour les montants suivants :

- Pompe à chaleur salle des fêtes : montant de 22 095,00 €HT soit 26 514,00 €TTC.

- Pompe à chaleur bibliothèque : montant de 6 865,00 €HT soit 8 238,00 €TTC.

- Pour un montant total de 28 960,00 €HT soit 34 752,00 €TTC

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025 et le Fonds Vert.

Les devis sont présentés au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire et sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire et du Fonds Vert.

#### **- Eclairage public :**

##### **• Remplacement des éclairages par des LED validation de devis**

Afin de poursuivre cette démarche de réduction des consommations d'énergie et de protection de la biodiversité, la commune a le projet de procéder au remplacement des luminaires existants par des LED et à la suppression de certains points lumineux. Des devis ont été sollicités en ce sens auprès de l'entreprise SARL PIRONNET.

Les devis sont présentés au conseil municipal pour validation, leur montant est de 57 716,00 €HT soit 69 259,20 €TTC.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être subventionnés par le Fonds Vert et le Parc du Pilat en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ces devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire et sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Fonds Vert et du Parc du Pilat-Région.

#### **- Parking de la Salle des Fêtes et terrain de boules :**

##### **• Validation des devis de réfection - Demande de subvention auprès du Département**

Le parking de la salle des fêtes est particulièrement dégradé, le terrain du jeu de boules situé en contrebas de la salle des fêtes est également en mauvais état. Il est nécessaire de procéder à leur réfection.

Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise MONTAGNIER Travaux Publics pour la réfection du parking de la salle des fêtes et du jeu de boules pour un montant total de 9 665,88 €HT soit 11 599,06 €TTC.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire et sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Département de la Loire.

#### **Divers**

- Chemin de Chauramond proposition d'échange de terrain
- Elections Européennes : le planning de permanence a été établi pour les élections du 9 juin.
- Point sur les travaux en cours : une présentation des travaux en cours a été faite au conseil municipal.
- Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.